

Monsieur le président, j'ai ici trois lettres que j'ai choisies parmi une quantité de lettres que j'ai reçues de chefs de gare. Nous voyons, par exemple, qu'un chef de gare, en 1962, avait reçu un salaire de \$4,189.26, plus une commission de \$442.08; en 1963, ce même chef de gare avait reçu un salaire de \$4,105.28, plus une commission de \$500.05; en 1964, le salaire était de \$4,277.97, plus une commission de \$486.78.

Pour la raison que je viens de donner, on a diminué ces commissions à environ 25 p. 100 de ce qu'ils recevaient. Au lieu de donner un peu plus d'un million, on a donné \$375,000. Ce chef de gare a perdu, dans son année, un montant de \$400 en salaire, comparativement au salaire qu'il avait l'habitude de recevoir au cours des trois dernières années. C'est un premier exemple pour confirmer ce que j'avais l'an dernier, en disant que nos chefs de gare subiraient une perte variant entre \$100 et \$1,000 par année.

J'ai ici un deuxième cas: Un chef de gare m'écrivit pour me dire qu'il avait l'habitude de recevoir une commission s'élevant de \$70 à \$89 par mois et qu'en vertu de ce nouvel arrangement, il ne recevrait que \$27 par mois, c'est-à-dire qu'il subirait une perte d'environ \$500 à \$600 par année.

J'ai ici l'exemple d'un troisième chef de gare qui me dit que depuis le 31 août 1965, date à laquelle les commissions ont disparu, cela a entraîné une perte de \$1,800 par année, dans son cas. Il ajoutait:

Comme je dois prendre ma retraite en septembre 1968, cela représentera la somme de près de \$4,000 en moins.

Il est vrai que nous avons obtenu un ajustement dans nos salaires, dans mon cas cela représente \$660, mais le partage fut fait médiocrement.

En bien, monsieur le président, nous voyons là un groupe de citoyens canadiens qui travaillent pour une société de la Couronne, qui reçoit des subventions du gouvernement fédéral.

Alors qu'aujourd'hui, nos hommes de corps de métier reçoivent des augmentations dans tous les domaines, vous avez là un groupe de citoyens qui, au lieu de bénéficier d'une augmentation de salaire, doivent subir une diminution de salaire. Cette diminution est très importante et quand je vois un chef de gare recevoir entre \$1,000 et \$1,500 de moins cette année que l'an dernier, ou il y a deux ou trois ans, je me mets dans sa position pour préparer son budget; alors que cet homme-là croyait pouvoir compter sur des augmentations statutaires tous les ans, il doit subir une diminution de salaire de \$1,000 à \$1,200.

Monsieur le président, je crois que cette situation est intolérable. Dans mon propre

[M. Vincent.]

comté, il y a huit chefs de gare qui ont subi le même sort.

La même situation se retrouve dans plusieurs comtés de la province et du Canada.

Ce que je voudrais demander aujourd'hui à l'honorable ministre des Transports, c'est d'étudier cette question et demander aux chemins de fer Nationaux de reviser cette politique, de voir s'il y a réellement une discrimination à l'endroit des chefs de gare qui travaillent depuis 15, 20 ou 30 ans pour les chemins de fer Nationaux. Si nos chefs de gare doivent subir des pertes aussi considérables, je lui suggère de demander aux chemins de fer Nationaux de garantir à ces personnes au moins la moyenne du salaire et des commissions qu'ils ont reçus au cours des trois dernières années.

Si la moyenne du salaire et des commissions d'un chef de gare, au cours des trois dernières années, a été de \$5,000 ou de \$5,500, je ne puis concevoir que cette année, il ne reçoive seulement que \$4,500 ou \$4,600. Il serait possible, à mon avis—et je crois que le ministre devrait demander à l'un de ses fonctionnaires d'étudier la question—de lui soumettre un rapport et de faire lui-même une recommandation dans le sens que j'indiquais tantôt, afin que nos chefs de gare puissent recevoir, cette année, au moins le même salaire qu'ils ont reçu, en moyenne, au cours des trois dernières années.

Monsieur le président, cette question n'est peut-être pas d'importance nationale, mais elle est quand même aussi importante, pour ce groupe de citoyens canadiens, que d'autres questions qui peuvent revêtir une caractéristique d'intérêt général pour toute la population d'un pays.

Je crois que c'est notre rôle, en tant que représentants de la population, de voir à ce que tous nos travailleurs, surtout ceux qui ont travaillé pendant 15 ou 20 ans pour une société et qui sont à la veille de prendre leur retraite, n'aient pas à subir une diminution de salaire, comme c'est présentement le cas pour des centaines d'employés.

Monsieur le président, j'aurais également aimé soulever une autre question, mais je crois que l'occasion pour ce faire se présentera lorsque nous étudierons les crédits du ministère en détail. Je termine mes observations en demandant à l'honorable ministre de bien vouloir accorder toute son attention à cette question très importante et, s'il est en mesure de le faire, de nous donner sa version de cette politique du National-Canadien.

• (4.50 p.m.)

[Traduction]

**M. Winkler:** Mon intervention dans le présent débat sera très brève, mais j'aimerais la faire aujourd'hui.